



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Mairie de
VASSIEUX-EN-VERCORS (26420)

Tél. 04 75 48 28 11
Fax. 04 75 48 29 24
mairie.vassieuxvercors@wanadoo.fr

Pour votre information, suite aux nouvelles baisses des dotations de l'Etat annoncées pour 2017, vous trouverez, ci-dessous, le communiqué de presse adressé ce jour par le Conseil Municipal. Par ce biais, les élus souhaitent obtenir une réponse favorable des services de l'Etat à des inquiétudes que nous leur relayons sans succès depuis près d'un an .

Baisse des dotations : le Conseil Municipal en appelle au Préfet

Madame, Monsieur,

Par le présent message, le Conseil Municipal de Vassieux-en-Vercors souhaite alerter les médias sur la situation particulière de la commune au regard des baisses des dotations de l'Etat, situation particulière qui a amené les élus à solliciter l'appui du Préfet de la Drôme. Le Conseil Municipal vous serait reconnaissant de bien vouloir relayer cette information.

Comme toutes les collectivités locales, la commune de Vassieux en Vercors enregistre depuis deux ans une forte baisse de sa principale dotation, la dotation générale de fonctionnement (DGF). Malheureusement, à cette diminution s'ajoutent pour Vassieux la disparition de sa dotation Bourg Centre (parce que la population de la commune ne représente plus que 14,88% de la population du canton de référence alors que le seuil d'éligibilité à la dotation est fixé à 15%) et de sa dotation nationale de péréquation. Sur deux ans, la baisse des dotations s'élève à 106 Euros par habitant ; une baisse sans équivalent au sein de la Communauté de Communes Royans Vercors.

Déjà exclu de la « fraction cible », Vassieux est désormais exclu des trois principales dotations pourtant prévues pour venir en aide aux communes en difficulté. Après avoir alerté l'an passé sans



succès le Ministre des Finances et le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de Vassieux a interpellé à nouveau l'Etat en sollicitant par courrier Mr le Préfet de la Drôme le 20 Avril 2017.

Au prix de sacrifices nombreux (non remplacement du responsable des services techniques en arrêt depuis près d'un an, annulation des travaux de voirie, report de tous les travaux d'investissement ...), d'efforts de rationalisation importants (ventes de véhicules et réorganisation des services techniques, réorganisation du déneigement en lien avec le Conseil Départemental...), d'efforts de communication permettant d'atteindre un taux d'occupation des logements communaux de 100% et après avoir mené une véritable « chasse aux coûts » (renégociation des contrats d'assurances, mise en place de l'extinction nocturne ...) et grâce également à une météo particulièrement clémente limitant les frais de déneigement, la commune de Vassieux a réussi à redresser nettement sa situation financière en 2016.

Mais, avec cette nouvelle baisse de dotations, le Conseil Municipal a été contraint de voter un budget où les dépenses de fonctionnement se concentrent désormais à 95% aux seules dépenses incompressibles. La commune s'efforcera cette année de maintenir un excédent de fonctionnement mais elle s'appauvrit et ne sera bientôt plus en mesure de faire face à ses obligations. Le levier fiscal a déjà été fortement utilisé – l'effort fiscal de la commune figure parmi les plus élevés du périmètre de la communauté de communes. Les hivers ne seront pas toujours doux et faiblement enneigés, les travaux de voirie ne pourront pas être sans cesse reportés, les obligations règlementaires ne pourront pas être éternellement ignorées ou remises au lendemain (...). Il suffirait d'un hiver rigoureux pour absorber une grande partie des excédents de fonctionnement : la commune ne peut pas préparer l'avenir du village avec cette épée de Damoclès financière au-dessus de sa tête.

Avec ce courrier adressé à Mr le Préfet, le Conseil Municipal, bien conscient qu'il ne subit là que l'application de la loi, espère que les services de l'état accepteront de vérifier si des mesures de compensation peuvent être étudiées et/ou de vérifier les conditions à remplir pour que la commune puisse être à nouveau éligible aux différentes dotations dont elle est désormais exclue.

Conscient des aspects techniques de ces questions, Mr Thomas Ottenheimer, Maire de la Commune, se tient à votre disposition pour toute demande de précision ou question complémentaire.

